



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Partage d'expérience des nouvelles parties sur l'adhésion,
la mise en œuvre et la participation aux activités de la
Convention y compris initiative sur le bassin aquifère
sénégal-mauritanien



EXPERIENCE DU SENEGAL DANS LE PROCESSUS D'ADHESION



Présentée par : Niokhor NDOUR, Directeur DGP RE

Email: niokhor.ndour@eau-assainissement.gouv.sn



Plan de la présentation

I –Engagement du Sénégal en matière de coopération dans le domaine de l’eau

II - Différentes étapes du processus d’adhésion

III - Motifs de l’adhésion du Sénégal

IV- Réalisations depuis l’adhésion

V- Prochaines actions



I- Engagement du Sénégal en matière de coopération dans le domaine de l'eau

Intérêt du Sénégal pour la gestion durable des cours d'eau transfrontières et la coopération :

- ✓ Membre fondateur de l'OMVS classée en 2015 et 2017 par le « Think Tank Strategic Foresight Group », comme 1^{er} organisme de bassin au niveau mondial ;
- ✓ Membre fondateur de l'OMVG classée 1^{er} organisme de bassin au niveau mondial en 2017, en même temps que l'OMVS ;
- ✓ assure la vice-présidence du Panel mondial de Haut Niveau sur l'Eau et la Paix lancé en novembre 2015 à Genève ;
- ✓ membre du Panel de Haut Niveau sur l'Eau mis en place par l'ONU et la Banque mondiale ;
- ✓ membre du Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW).





I- Engagement du Sénégal en matière de coopération dans le domaine de l'eau

Le Sénégal a porté la problématique cruciale de l'eau et de la paix à l'agenda du Conseil de Sécurité, lors de sa présidence audit Conseil en novembre 2016 ;

Le Sénégal est retenu par le Conseil mondial de l'Eau pour organiser en mars 2021 le plus grand événement mondial dédié à l'eau : le 9^e Forum mondial de l'Eau.



II- Les différentes étapes du processus d'adhésion



Participation du Sénégal depuis 2016 aux réunions et activités de la Convention sur l'eau de 1992, par le biais du Ministère chargé de l'Eau, notamment la DGPRE

rencontres bilatérales entre les représentants du Ministère chargé de l'Eau et ceux du Secrétariat de la Convention.

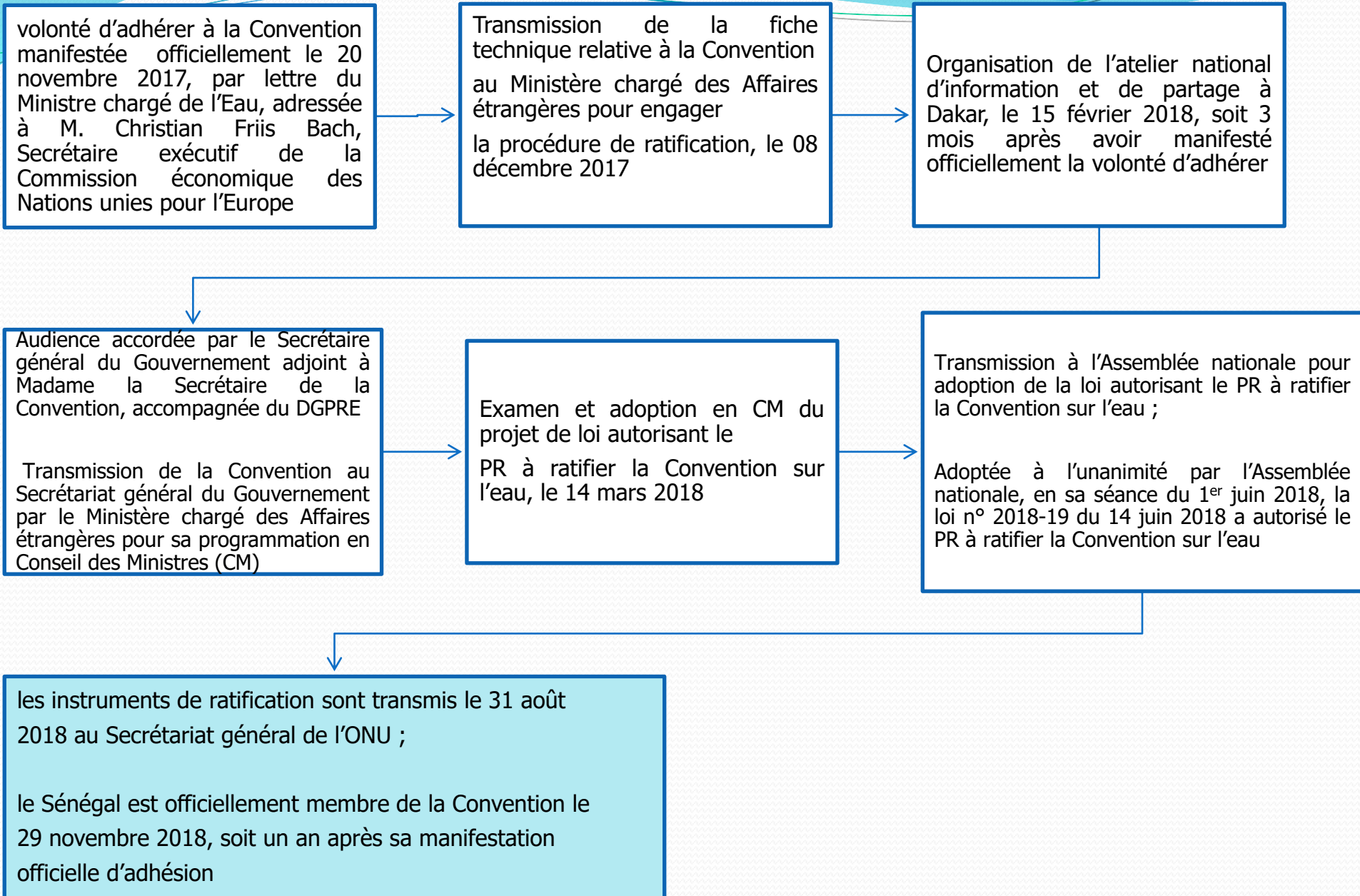
Audience accordée par le Secrétaire général du Ministère de l'Eau à la délégation du Secrétariat de la Convention, lors d'une visite à Dakar en juin 2017

Audience accordée par le Ministre de l'Eau à la délégation du Secrétariat de la Convention, lors de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm en août 2017

Etude de la Convention sur l'eau de 1992 pour voir sa conformité par rapport à nos textes juridiques en matière de gestion des eaux transfrontières

Réception de la lettre de remerciement du 18 octobre 2017 de M. Peter Kovacs, Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau, pour l'intérêt manifesté par le Sénégal pour ladite Convention ;
(Lettre adressée au Ministre chargé des Affaires étrangères et au Ministre chargé de l'Eau)

II- Les différentes étapes du processus d'adhésion





Renforcement de l'engagement exemplaire

en matière de promotion de la gestion durable
des ressources en eau au niveau international

Renforcement de la coopération sur les eaux souterraines transfrontières du Sénégal

coopération transfrontière sur les eaux souterraines très peu développée, les ressources en eau souterraines sont très importantes, couvrant aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines, la Convention est un avantage certain pour le Sénégal car ses règles et principes peuvent servir à élaborer un régime juridique de gestion et de protection des bassins aquifères partagés par le Sénégal

Consolidation du statut d'acteur majeur

au sein des différents organismes de suivi
des questions d'eau

Accès au partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques

apprentissage mutuel ; acquisition d'expérience au titre de la Convention dans divers domaines : problèmes d'inondation, de sécheresse, de sécurité des barrages, de gestion commune des infrastructures hydrauliques, de répartition de l'eau entre l'irrigation et la production d'énergie, bénéfice de la diffusion des bonnes pratiques.

Reconnaissance de la part de la communauté internationale

renforcement de l'hydro-diplomatie ; adhésion à des règles et des normes sûres ; respect par les autres acteurs de la communauté internationale

III- Les motifs d'adhésion du Sénégal

Appui dans l'évaluation et la connaissance des bassins aquifères
cette évaluation est nécessaire pour une gestion durable des ressources en eau

Soutien des autres membres de la Convention contribution à la paix et à la sécurité internationales

participation et coopération au sein de la plateforme intergouvernementale de la Convention; prévention d'éventuels désaccords, tensions et différends ; contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales

Outil précieux pour ériger la préoccupation environnement au rang de priorité au sein de l'OMVS et de l'OMVG

L'adhésion du Sénégal offre l'occasion de promouvoir l'élaboration des normes écologiques plus exigeantes pour la qualité du milieu aquatique dans le cadre de l'exploitation des ressources économiques des fleuves Sénégal et Gambie

Accès au Fonds d'affectation spéciale

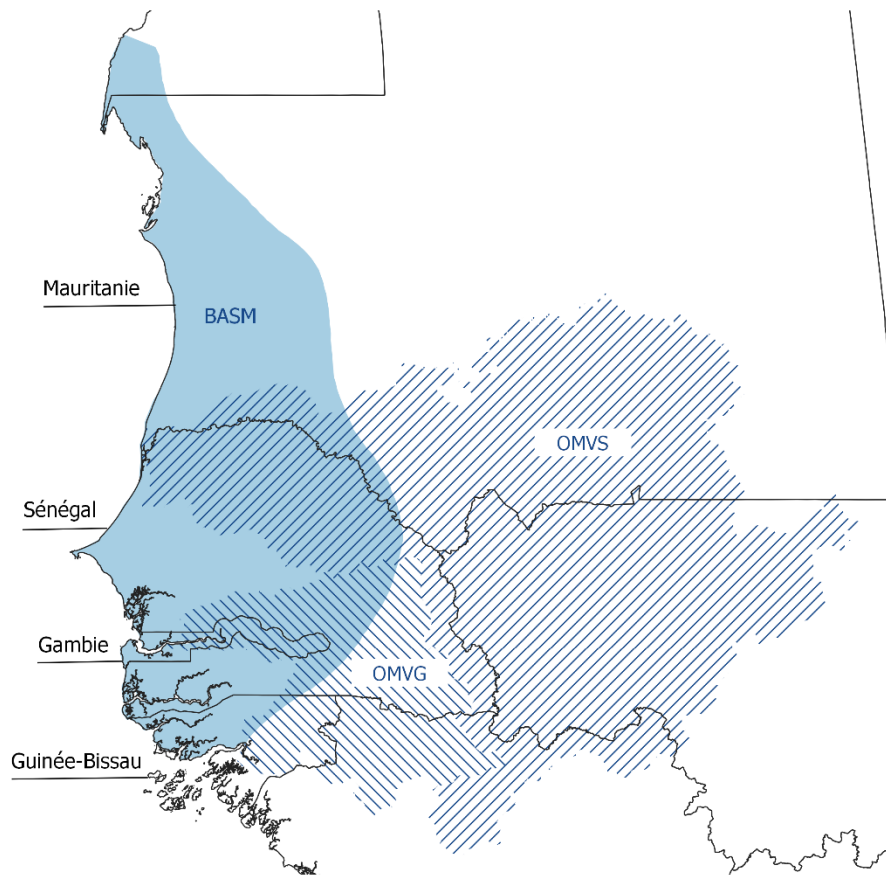
les membres de la Convention sur l'eau peuvent bénéficier du Fonds d'affectation spéciale qui soutient la mise en œuvre effective de ladite Convention.

Amélioration de la gestion de l'eau au niveau national

l'application des obligations de la Convention notamment celle relative à la prévention, au contrôle et à la réduction des impacts transfrontières significatifs améliore la gestion de la ressource en eau au niveau national



IV- Réalisations depuis l'adhésion



- Renforcement de la coopération transfrontière avec:
 - Groupe de Travail Régional (GTR) mis en place
 - le projet de coopération transfrontière sur le Bassin Aquifère Sénégalo-Mauritanien
 - (appui financier et technique de la Convention)



IV- Réalisations depuis l'adhésion

- Engagement et participation active aux organes de travail :
 - Membre actif du bureau de la convention
 - Co-chair du groupe de travail surveillance et évaluation des ressources en eau
- Elaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la convention au Sénégal (avec l'appui secrétariat de la convention)
- Participation active à la préparation du forum mondial sur la thématique coopération



V- Prochaines actions

- Financement et mise en œuvre du projet de coopération au niveau du BASM,
- Institutionnalisation d'un mécanisme de coopération au niveau du BASM en synergie avec l'OMVS et L'OMVG,
- Existence de cadre de coopération du durable du BASM,
- Arrêté ministériel instituant le comité de suivi de la stratégie de mise en œuvre et réalisation de ladite stratégie,
- Accompagner entre autre les conclusions du Forum relative à la coopération transfrontière dans le cadre de l'initiative Pôle Eau de Dakar (PED).



**Je vous remercie de votre
aimable attention**

